

prétendants se laisseront plus facilement déposséder ? Quand Robert a répondu qu'ils seraient dix contre un pour s'emparer des propriétés, il n'a sans doute pas fait réflexion qu'il parlait là comme les voleurs de grand chemin qui se mettent quelquefois trois ou quatre pour assassiner un passant sur la route et le dévaliser.

— Eh bien ! on peut encore s'en contenter.

— Je ne dis pas non, mais allons jusqu'au bout. Comment les partageriez-vous ? Il y en a des bonnes et des mauvaises, vous le savez ; qui est-ce qui voudra des mauvaises.

— Pas moi.

— Ni moi non plus. Il y en a que je n'en voudrai pas pour rien.

— Il faudra pourtant bien que quelqu'un les ait.

— Eh bien ! on lui en donnera à celui-là quatre fois plus qu'à un autre.

— Ça serait peut-être encore un mauvais marché qu'il ferait. Mais n'importe, je suppose qu'il accepte ; cette différence-là va réduire la part des autres : au lieu de huit ou neuf hectares, ils n'en auront peut-être plus que quatre ou cinq.

— Il faudrait mieux, dit le vieillard, faire à chacun un lot de tant de bonnes et tant de mauvaises.

— Ça ne vaut rien, reprit Renaud, on aurait ses terres éparpillées par parcelles.

L'assemblée se divisa sur cette question les uns soutenant l'avis du vieillard, les autres celui de Renaud, et aucun ne voulant démordre de ce qu'il avait dit, au bout d'une demi-heure de discussion, on n'en était qu'un peu plus loin de s'attendre.

— Vous v'la déjà à vous disputer, dit Jean-Louis, et que serait-ce donc si nous partagions pour tout de bon ? Ne perdez pas comme ça votre temps, allez ; car si vous parveniez à vous accorder sur ce point, ce qui ne me paraît pas du tout probable, vous n'en seriez pas plus avancés ; j'ai d'autres difficultés à vous proposer, que vous n'arrangerez jamais. Il y a des bonnes et des mauvaises terres, c'est vrai ; mais dans ces bonnes et ces mauvaises, il y a différents degrés. Les terres au Grand-Champ sont bonnes j'en donnerais cependant quinze hectares, si je les avais, pour dix à la Melte-Flurie. Et d'une, qui ne serait pas l'affaire d'une heure ni d'un jour pour résoudre.

— Ce n'est pas la même chose, fit observer un jeune homme qui n'avait pas encore parlé jusqu'à ce moment ; la preuve, c'est que la loi punit le voleur de grand chemin, et qu'ici, au contraire, ce partage se ferait en vertu de la loi.

— Et si la loi te permettait de tuer ton père pour jouir plus vite de sa succession, e ferais-tu, Renaud ?

— Fi donc ! quelle horreur ! ça ne s'est jamais vu, et ça ne se verra jamais.

— On a vu pis que ça, répondit Jean-Louis, dans notre première république, que tant de gens varent si fort, par bêtise ou par méchanceté : La loi encourageait les enfants à dénoncer leurs parents pour les envoyer à l'échafaud, s'ils n'étaient pas assez républicains.

— Oh ! quelle abomination ! s'écria toute la compagnie.

— C'est pourtant la vérité, reprit Pierre-eblood ; mais, pour en revenir à Robert, avait d'autant plus tort de dire qu'ils seraient dix contre un pour s'emparer des propriétés, que, Dieu merci ! il n'y a pas de voleurs en France, et même parit ceux qui ne possèdent pas, il s'en trouverait un bon nombre qui ne voudraient pas prendre part à une pareille iniquité, ni même s'y opposerait et viendraient en de aux propriétaires. Ce que je dis là est autant plus certain que, même en metant de côté toute considération de justice, impossibilité de l'exécution d'une telle esuro et les troubles sans fin qu'exciterait simple tentative suffiraient pour en dé-ûter tous les honnêtes gens qui, heureusement, sont encore en majorité dans la rance.

— Quant à moi, dit Renaud, je ne vois us encore c'te impossibilité-là ; Pierre-eblood et Jean-Louis nous ont bien moné quelques difficultés ; mais il y en a parut des difficultés, surtout dans une affaire issi grande que celle-là.

— Un moment de patience ; tu vas être tatisfait, reprit Pierre Leblond. Cette fois vais aborder la question franchement. oyons, je suppose que la loi a passé, et ue nous sommes ici, tous les habitants du illagé, réunis pour nous partager en bons mis....

— Oui, oui, en bons amis, exclamèrent

plusieurs voix.

— Je n'en doute pas ; oui, nous v'la réunis pour partager en bons amis les terres de la commune. Vous le savez, tant bonnes que mauvaises, elle en soutient 2,460 hectares ; nous sommes 118 ménages, et, de plus, il y en a bien une vingtaine de valets de ferme, de garçons de charrie et autres, pères de famille comme nous, et qui devront avoir leur part comme nous, puisque la loi ne reconnaît plus de distinction et que nous devons être tous égaux ; ça fait 139 pour partager 2,460 hectares, à chacun environ 18 hectares. Vous trouvez que c'est beau, n'est-ce pas ? Mais un moment, vous ne les tenez pas encore. N'oublions pas que nous sommes sous le régime de l'égalité ; il ne faut pas que les habitants d'un village soient plus riches que ceux d'un autre ; sans ça, il y aurait encore des riches et des pauvres, et c'est ce qu'on ne veut plus. Or, dans le village voisin, il n'y a que 1,510 hectares, et on y compte 310 ménages ; naturellement ils viendront partager avec nous, ça sera de toute justice. Nous v'la tout de suite 448 à partager 3,970 hectares, ce qui ne fera plus pour chacun que 8 hectares environ, au lieu de 18.

— Tu ne vois donc pas que je plaisante ; c'est pour histoire de rire ce que je dis là ; j'en veux pas plus que toi de leur partage ; c'est pas moi qu'on attrape avec des couleurs pareilles.

— Si c'est comme ça, à la bonne heure ; j'ai plus rien à dire.

— Mais quand bien même, reprit Pierre Leblond, ils parviendraient, d'une manière ou d'une autre, à payer leurs maisons, c'est la moindre des choses d'être logé, il faut vivre, après il faut se nourrir et s'habiller, et avec quoi qu'ils en viendraient à bout, puisqu'ils n'auraient plus le sou vaillant ?

— Eh bien ! ils feraient du commerce, répondit quelqu'un de la compagnie.

— Mais il faut de l'argent pour faire du commerce.

— Au diable ! à vous deux Jean-Louis, vous embrouillez tout, dit le père Simon, cordonnier de l'endroit ; la question est pourtant bien simple ; je n'ai pas de terres, on m'en donne, je ne vois pas là ce qu'il y a de si malheureux pour moi.

— (A Continuer.)

qu'un. La république démocratique et sociale décrètera la démolition de toutes les maisons qui existent dans les villes et dans les campagnes, et leur reconstruction sur un modèle uniforme.

— Bravo ! maître Laurent, v'la qu'est parlé en homme d'esprit et surtout en vrai maçon ; mais qu'est-ce qui les payera ces maisons ?

— Belle demande ! probablement ceux qui les habiteront ; chacun payera la sienne.

— Mais avec quoi, puisqu'on leur aura tout pris ?

— Eh bien, ils vendront leurs terres pour payer leurs maisons.

— Et qu'est-ce qui les achèterait ces terres ? C'est étonnant comme il y a des gens qui sont aveugles sur tout ce qui peut contrarier une idée qu'ils se sont fourrée dans la tête ! On leur dit, on leur prouve cent fois que c'est pas possible, ils sont forcés d'en convenir, et puis le moment d'après, ils recommencent à vous débiter encore la même bêtise.

— Tu ne vois donc pas que je plaisante ; c'est pour histoire de rire ce que je dis là ; j'en veux pas plus que toi de leur partage ; c'est pas moi qu'on attrape avec des couleurs pareilles.

— Si c'est comme ça, à la bonne heure ; j'ai plus rien à dire.

— Mais quand bien même, reprit Pierre Leblond, ils parviendraient, d'une manière ou d'une autre, à payer leurs maisons, c'est la moindre des choses d'être logé, il faut vivre, après il faut se nourrir et s'habiller, et avec quoi qu'ils en viendraient à bout, puisqu'ils n'auraient plus le sou vaillant ?

— Eh bien ! ils feraient du commerce, répondit quelqu'un de la compagnie.

— Mais il faut de l'argent pour faire du commerce.

— Au diable ! à vous deux Jean-Louis, vous embrouillez tout, dit le père Simon, cordonnier de l'endroit ; la question est pourtant bien simple ; je n'ai pas de terres, on m'en donne, je ne vois pas là ce qu'il y a de si malheureux pour moi.

— (A Continuer.)

CORRESPONDANCES.

Messire C.—St. Joseph.—Lettre reçue ; c'est correcte.

T. F.—éc. Lotbinière.—Lettre reçue ; nous ne croyons pas devoir expédier le journal au nouvel abonné, vu le peu de temps qu'il nous reste à le publier.

Messire J. B. P.—Ste Croix.—Lettre et argent reçus.

M. Jos. T.—St François de la Beauce.—Reçu 12s-6d.

M. Jos. F.—St. François.—Reçu 5s.

M. M.—Islet.—Reçu 4s.

M. C.—ditto.—Reçu 10s.

MARIAGE.

A la Pointe-aux-Trembles, mardi le 29 de janvier dernier, par M. l'abbé L. H. Dostie, vicaire des Trois-Rivières, Sieur Joseph Angers, ci-devant de Québec, a Demoiselle Marie Anne, troisième fille de Sieur Jacob Larue.

Une Chance pour le Commerce !

PAR ENCAN
Sera vendu, MARDI prochain, le 5 février courant, sur les lieux, savoir :

UNE MAISON, à 2 étages,
Rue et Faub. St. Vallier,

Voisin de la propriété de feu le FRÈRE LOUIS. Cette maison est située, par conséquent, dans le quartier le plus populeux et le plus central pour le Commerce d'ÉPICERIE ou des GRAINS, v'la la seule route par où passe les habitants pour se rendre aux divers Marchés. Depuis un grand nombre d'années, cette maison est occupée comme magasin. Les conditions de paiement seront faciles, et des garanties incontestables seront données aux acquéreurs.

La vente aura lieu à DEUX heures.
JOSEPH PETITCLERC,
N. P.

Québec, 1er. février 1850.

PREMIER VAISSEAU DE LONDRES

POUR QUÉBEC ET MONTREAL

LA Barque "LADY ELGIN" Capt. L. D. Irons, est maintenant en chargement pour Québec et Montréal, et sera expédiée le 20 mars. Pour fret, s'adresser à M. Robert Harrison et Cie, 18 Philipot Lane, Londres ; ou à Messrs.

C. E. LEVEY et Cie.,
Propriétaires.

Quai de Levey,
Québec, 1er fév. 1850.

CORDES DE VIOLON, etc.

LES Soussignés viennent de recevoir par le navire Océan, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande variété de Papiers, Corbeilles, Gibecières, Paniers pour la pêche, &c., &c.

J. & O. Grémazie.

COMMANDES

POU LA FRANCE.

Le Soussigné expédiera, VENDREDI, le 1 février et tous les quinze jours durant l'hiver, des COMMANDES, pour Livres Gravures, Cartes Géographiques, Globes, Musique, Instrument de Chirurgie, Instruments de Mathématiques, Horlogeries, et autres marchandises de manufacture française. Les personnes désireuses de lui confier quelque ordre sont priées de les transmettre le plus tôt possible.

STANISLAS DRAPEAU.

Agent général en Canada

MAISON DE COMMISSION DE l'Ami de la Religion et de la Patrie. Québec. 25 janvier 1850.



DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

EN conséquence de la translation du siège du Gouvernement à Toronto, avis public est par le présent donné que toutes communications destinées à ce département de la part de personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au

Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

Les communications des personnes résidentes dans le Bas-Canada, devront être adressées à

L'Assistant-Commissaire des terres de la Couronne, Montréal.
9 novembre, 1849.

PRIX RÉDUIT.

LA LYRE CANADIENNE

ou

Recueil de Chansons et Romances du Jour.

Pour faciliter la vente de ce Chansonnier, le propriétaire a réduit les prix aux conditions suivantes :

Par chaque copie reliée, 2s.

Do brochée, 1s-3d.

En vente chez MM. J. & O. Grémazie rue la Fabrique, haute-ville, et R. E. Fréchette, rue Lamontagne.

Québec, 9 janv. 1850.

POUR SAN-FRANCISCO.

DÉPART DES STEAMERS de New-York. les 1er et 15 de chaque mois.

STEAMERS POUR CHAGRES :

SALON de l'arrière \$125,
de l'avant \$100

CABINE d'on bas \$90,
Steerage \$65

POUR LA HAVANE,

1re Cabine \$400,
2de \$300,
Steerage \$50

DE PANAMA A ST. BLAS,

Cabine \$225,
Steerage \$100

Do A ST. DIEGO.

Cabine \$250,
Steerage \$125

Do SAN-FRANCISCO.

Cabine \$300,
Steerage \$150

PAQUEBOTS A VOILES,

Partant de New-York chaque semaine.

POUR SAN-FRANCISCO

Cabine, de \$225 à \$25

Steerage \$125 à \$150

Pour les autres détails s'adresser à

la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie, Québec.

ou à J. C. ROBILLARD.

86 Cédar Street New-York, 22 novembre.

CHARGES BAILLARGE,

PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Arpentage, et le Génie Civil.

Rue St. François, No. 12.

BAZAR

de la Société haritable des Dames Catholiques de Québec.

Le public est respectueusement informé, qu'il se tiendra un BAZAR de cette Société, le CINQUIÈME jour de FEVRIER, 1850. Le produit de ce Bazar sera employé pour venir en aide aux Orphelins, et à l'école des Filles sous la direction des Sœurs de la Charité.

Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux Dames ci-dessous mentionnées.

Mesdames FAN VILSON,
MASSUL,
PAINCHAUD,
ROY,
WOULSEY.

Mesdames, McCord, Duval, Lelièvre et U. Tessier, tiendront la table de rafraichissements. Par ordre, JOSEPHTE MASSUE, Secrétaire.

Québec, 7 Décembre, 1849.

Maintenant en débarquement, et a vendre par le soussigné.

HUILE DE LIN, double bouillie, BRIQUES A FEU marqué "curr." GENEVIEVRE de "Deekappers" CHARBON de Smith, double criblé. C. E. LEVEY et Cie.

Québec, 2 juillet 1949.

LOUIS LEMOINE, MÉCANICIEN.

FABRIQUE des Pompes à feu depuis \$10 jusqu'à \$250. Il a toujours en mains de petites pompes portatives. S'adresser chez M. SCOTT, marchand de la H. V. agent, ou chez le Fabricant Grande Rue du faubourg St. Jean. Québec, 12 Déc. 1849.

PROPOSITION AVANTAGEUSE.

Maison de Commerce A VENDRE OU A LOUER.

UNE personne qui désirerait s'établir en campagne, trouvera de grands avantages, soit pour acheter un établissement de commerce complet ou pour s'associer avec le présent propriétaire. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux à Matane, comté de Rimouski, ou au soussigné à Québec.

E. LACROIX,
rue Sault-au-Matlot.

Québec, 12 décembre 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre. T. A. PARANT, jr.

Québec, 14 juin 1849.

Parapluie de Soie perdu.

UNE personne étant allée dans différents bureaux, à la Haute-Ville, croit y avoir laissé son Parapluie, prie en conséquence, les personnes qui l'aurait en leur possession, de vouloir bien en donner avis au bureau de ce journal.

Québec, 30 nov. 1849.

JOSEPH PETITCLERC, Notaire, rue St. Joseph, N° 14. Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

Dr. GIBOUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son Établissement

2 RUE LA FABRIQUE.

vis-à-vis le Magasin de M. Boissieu,

Frères du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

H. S. DALKIN,

MARCHAND DE BOIS,

No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE Québec, 6 juin 849.

G. TALBOT.

Avocat. A établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, 11 rue-Ville de Québec, 5e porte de la Cour.— 1 mai, 1849.

M. PATRY architecte, demeure maintenant rue Desfossez, St Roch, vis-à-vis le magasin de meubles de M. T. Larivière. Québec 20 Oct. 1849.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE.

BUREAU DU JOURNAL No. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC

HIVER. HIVER. HIVER.

Maintenant le temps est venu pour vous procurer l'article indispensable pour l'hiver, des

SOULIERS pour DAMES et BOTINES de CAOUTCHOUC, MESSIEURS,

MAINTENANT A VENDRE A DES PRIX SANS EXEMPLE, AU

Depot americain de Caoutchouc,

Rue STE. FAMILLE, Haute-Ville, adjoignant l'établissement de Marchandises Sèches du soussigné.

15,000 paires de Souliers commun de Caoutchouc, de bonne qualité,—style original,—pour Demoiselles, Dames et Messieurs. Se vendent que 2s-6d par paire. Plusieurs mille paires de Souliers à patente de caoutchouc, de meilleures manufactures, de diverses grandeurs, sont offerts en vente, aux prix : depuis 2s-10jd. jusqu'à 6s-3d. Des bottines élégantes pour Dames, appelée Ladies' Congress-Boots, se vendent pour 10s. Bottes longues de Caoutchouc, à l'épreuve de l'eau, pour Messieurs, Slippers, &c., &c. Toutes ces marchandises sont garanties, et les prix sont plus bas que jamais ils en fut offert en Canada. Pour argent comptant.

Dépot de Caoutchouc, Rue Ste. Famille. T. CASEY. Québec, 3 décembre, 1849.